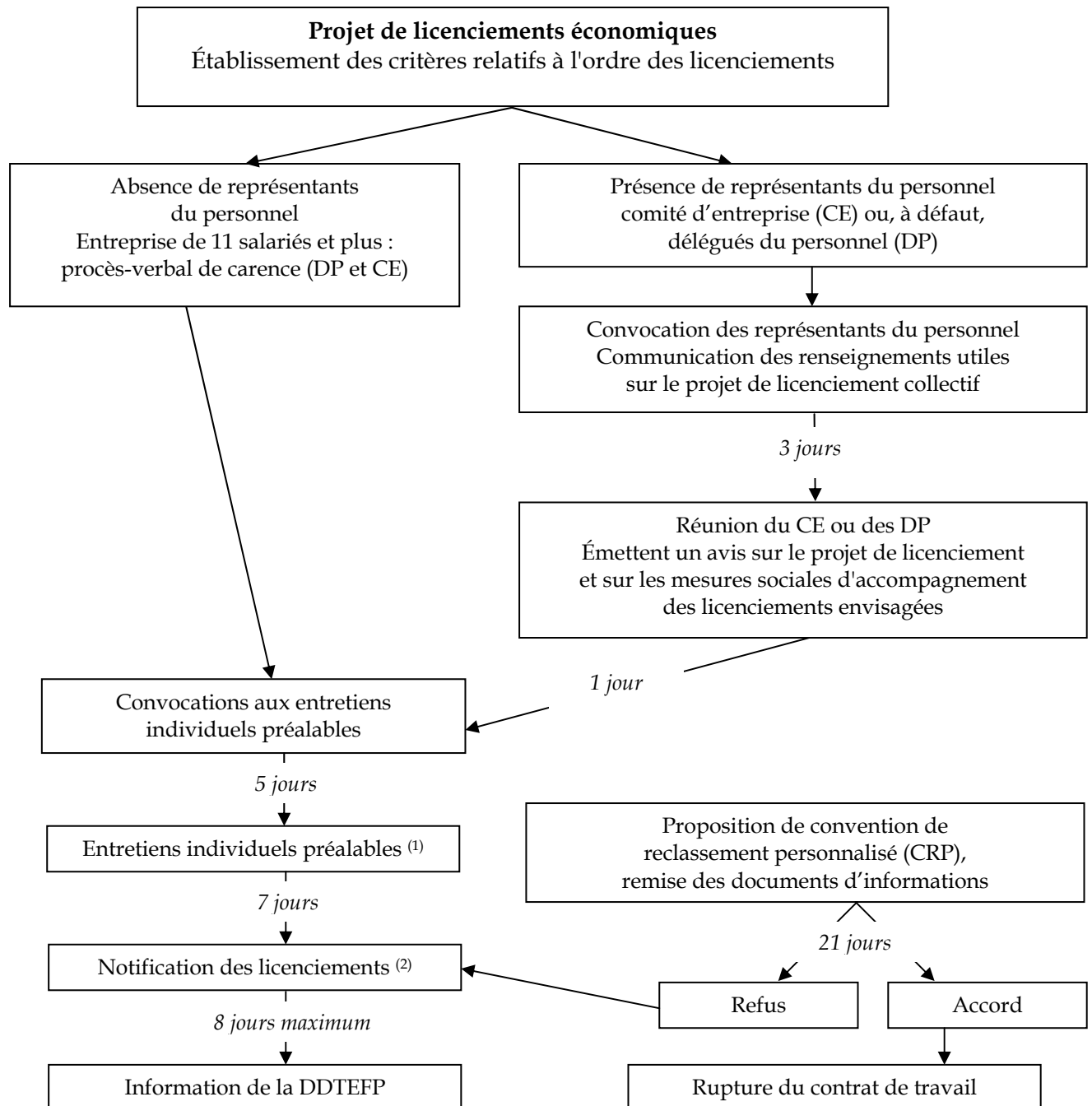


La procédure de licenciement économique

Calendrier d'un licenciement économique de 2 à 9 salariés



(1) Entreprises de plus de 1.000 salariés, information sur la mise en œuvre de congé de reclassement.

(2) Lors de l'envoi de la notification du licenciement, il doit être proposé au salarié un congé de reclassement.

Le salarié a 8 jours pour indiquer s'il accepte ce congé à compter de la réception de la lettre de réponse dans ce délai, l'homologation est réputée acquise.